

Projet de réponse de la délégation britannique à la recommandation 121 de l'Assemblée sur la défense en dehors de la zone OTAN (Londres, 27 septembre 1965)

Légende: Le 27 septembre 1965, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique un projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 121 de l'Assemblée sur la défense en dehors de la zone OTAN. Le Conseil souligne son rôle, dans la tenue de réunions trimestrielles, qui permettent d'examiner les situations dans l'ensemble des parties du monde, dans lesquelles les pays membres de l'UEO ont des obligations militaires. Il s'agit de parvenir à une meilleure compréhension des problèmes respectifs de chaque État membre et de voir comment les uns et les autres peuvent se prêter mutuellement assistance et faire ainsi preuve de solidarité. Le Conseil réaffirme aussi la nécessité d'harmoniser la politique d'aide financière et économique accordée hors d'Europe et se félicite des actions entreprises en ce sens dans d'autres enceintes internationales et bilatéralement.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation No 121 sur la défense en dehors de la zone OTAN. Londres: 27.09.1965. (Doc. C (65) 116) WPM (496). 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1962, 01/04/1962-18/05/1976. File 202.413.6. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_de_la_delegation_britannique_a_la_recommandation_121_de_l_assemblee_sur_la_defense_en_dehors_de_la_zone_otan_londres_27_septembre_1965-fr-4de89285-d178-460e-b2cf-dbd0813139a8.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. CONFIDENTIEL

WPM (496)

Original anglais

Exemplaire No. *52*

27 septembre 1965

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 121

sur la défense en dehors de la zone O.T.A.N.

(Doc. C (65) 116)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse, établi par la délégation du Royaume-Uni, à la Recommandation No 121 de l'Assemblée sur la défense en dehors de la zone O.T.A.N.

Ce texte sera examiné par le groupe de travail lors de sa prochaine réunion, le 4 octobre 1965 à 15 heures.

PT
9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. CONFIDENTIEL

Projet de réponse à la Recommandation No 121 de
l'Assemblée sur la défense en dehors de la zone O.T.A.N.

1. Le Conseil a pris note avec intérêt des suggestions figurant dans la Recommandation No 121.
2. Le Conseil exerce déjà dans une certaine mesure la double activité visée aux paragraphes 1 et 3 de la Recommandation. Fréquemment, au cours de leurs réunions trimestrielles, les Ministres examinent la situation dans les diverses parties du monde où les Gouvernements membres ont des obligations militaires, afin de parvenir à la meilleure compréhension possible de leurs problèmes respectifs. La mesure dans laquelle les Gouvernements membres peuvent se prêter mutuellement appui et assistance fait l'objet dans chaque cas d'un examen particulier.
3. Les membres du Conseil continueront de se consulter sur les situations dans lesquelles les divers pays membres sont militairement engagés à l'égard de pays non parties au Traité de Bruxelles révisé, afin de parvenir au maximum de solidarité entre Gouvernements membres.
4. Quant au paragraphe 2 de la Recommandation, le Conseil reconnaît la nécessité d'harmoniser la politique d'aide financière et économique accordée hors d'Europe. Des consultations ont déjà eu lieu à ce sujet lors des réunions trimestrielles des Ministres. Le Conseil se félicite du degré de coordination déjà obtenu en ce domaine dans le cadre du Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E., des institutions spécialisées de l'O.N.U. ou par voie de consultations bilatérales.